



Livret d'Accueil

Résidence La Villeneuve

Foyer de vie

Rue Albert Camus

56 930 PLUMELIAU-BIEUZY



02.97.51.91.88



BIENVENUE CHEZ VOUS

Nous sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons la bienvenue à la Résidence « La Villeneuve ».

Pour faciliter votre arrivée, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Il présente la structure et décrit l'organisation de la vie au quotidien. Vous y trouverez les objectifs de l'accompagnement, le personnel qui va vous accompagner, vos droits et vos devoirs.

Cela va vous permettre de mieux connaître votre nouveau lieu de vie.

L'ensemble du personnel est présent pour vous assurer bien-être, sécurité et qualité de vie au sein de la Résidence. L'équipe est aussi là pour répondre à vos questions et vous aider à vous installer et trouver de nouveaux repères.

Vous allez être accompagné dans votre projet de vie. L'équipe est là pour le construire AVEC vous. Grâce aux nombreuses activités et l'accompagnement au quotidien, vous allez pouvoir développer vos compétences et votre autonomie.

L'ensemble des résidents,
le personnel
et la direction

Sommaire



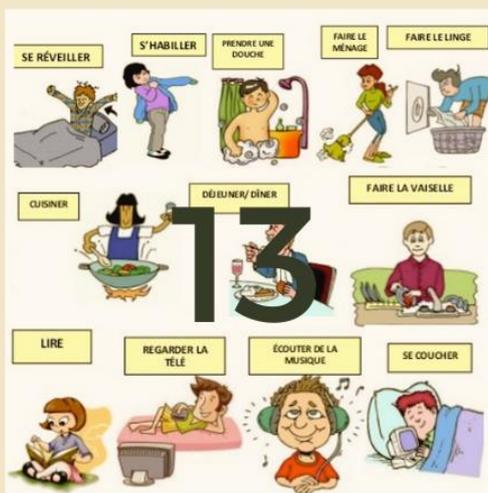
Plumélieu-Bieuzy

LES SERVICES
LES COMMERCES
VENIR À LA RÉSIDENCE



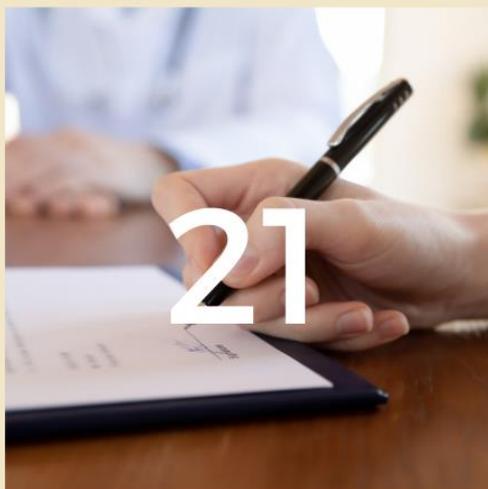
La Résidence La Villeneuve

LE BÂTIMENT
L'HÉBERGEMENT
LES ESPACES COMMUNS
L'EXTÉRIEUR
L'ÉQUIPE
LES MISSIONS
LES VALEURS



La Vie Quotidienne

LE RYTHME
L'HYGIÈNE
LES REPAS
L'ARGENT PERSONNEL
L'ENTRETIEN DU LOGEMENT
LES ACTIVITÉS
LES WEEK-END ET VACANCES
LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE
LES PARTENAIRES
LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES
LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT
L'EXPRESSION DES USAGERS



Votre admission

LES CONDITIONS D'ADMISSION
L'ADMISSION
LE FINANCEMENT
LA CHARTE DES DROITS ET
LIBERTES DE LA PERSONNE
ACCUEILLIE

PLUMELIAU-BIEUZY

Cette commune est l'une des plus grandes, en surface, du Morbihan.

Plus de 4 300 personnes y vivent.

La commune est traversée par l'axe Lorient-Pontivy. Elle se trouve à 35 km de Vannes, à 37 km de Lorient et Auray et à 14 km de Pontivy.

Pour y aller, il y a des bus qui passent tous les jours à Plumélieu-Bieuzy (sauf le dimanche).

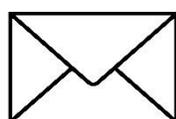


Il y a beaucoup de services et de commerces à Plumélieu-Bieuzy

LES SERVICES



MAIRIE



LA POSTE



BANQUES



MÉDIATHÈQUE



TAXIS



DENTISTES



KINÉSITHÉRAPEUTE
OSTÉOPATHE



PHARMACIES



PÉDICURE



MÉDECIN

LES COMMERCES



BOULANGERIES



RESTAURANT



BAR - TABAC



COIFFEURS



FLEURISTE



SUPÉRETTE ET
SUPERMARCHE

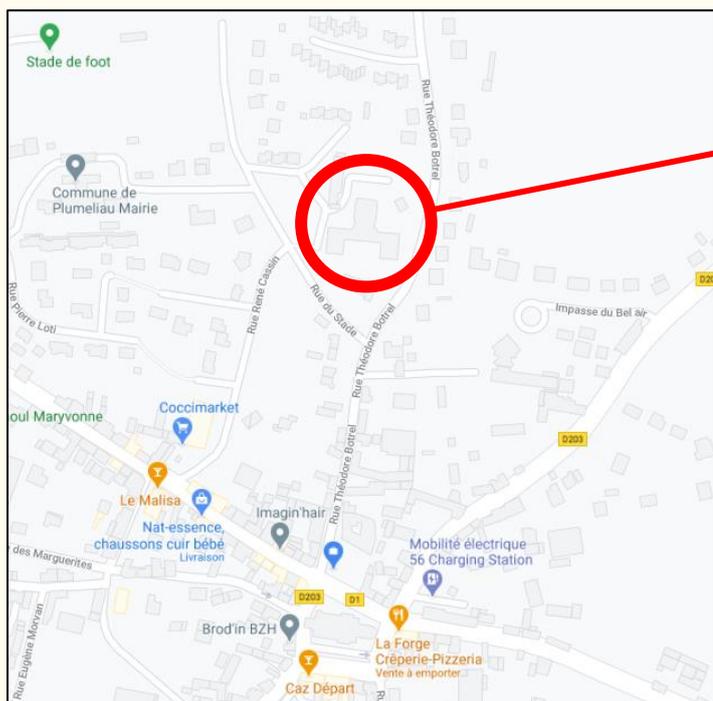


ESTHÉTICIENNE

La présence de tous ces services et commerces permettent aux résidents de s'intégrer, de développer leur autonomie et de se repérer.

VENIR A LA RÉSIDENCE

La résidence La Villeneuve est située à proximité du centre-bourg de la commune de Pluméliau-Bieuzy.



Foyer de vie : Résidence La Villeneuve
Rue Albert Camus
56 930 PLUMELIAU-BIEUZY

02.97.51.91.88

residencelavilleneuve@orange.fr

LA RÉSIDENCE LA VILLENEUVE

La résidence a ouvert ses portes en 1994. C'est un foyer de vie qui accueille 28 adultes entre 20 et 60 ans. Les résidents présentent une déficience intellectuelle légère ou moyenne. Ils peuvent aussi avoir des troubles psychiques et/ou des troubles moteurs. La résidence accueille des adultes qui ne sont pas ou plus en capacité de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie pour les actes de la vie quotidienne.

Chaque personne accueillie ici est orientée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

La Résidence propose 26 places en hébergement permanent, 1 place en hébergement temporaire et 1 place à temps plein en accueil de jour.

La résidence est ouverte 365 jours par an.

LE BÂTIMENT

La résidence est un bâtiment de plain-pied, adapté aux personnes à mobilité réduite.

La résidence se divise en 3 pavillons (plage, forêt et campagne) et 1 aile (montagne).

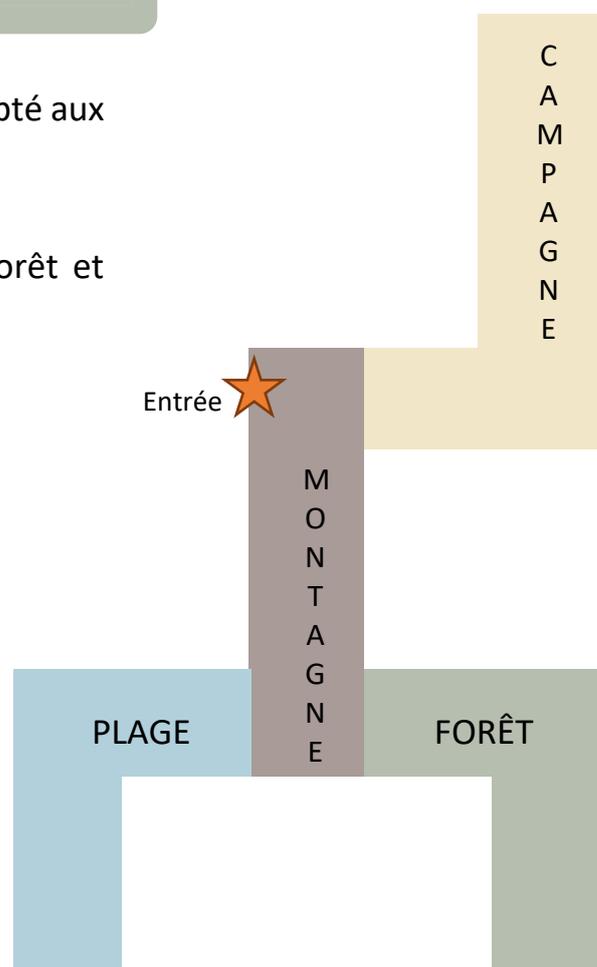
Cela représente **27 logements**.

Plage : 8 logements

Montagne : 3 logements dont
l'accueil temporaire

Forêt : 8 logements

Campagne : 8 logements



L'HÉBERGEMENT

25 logements de la résidence ont une surface de 20m².



Ils sont composés :

- D'une salle de bain avec une douche à l'italienne, de toilettes et d'un évier
- D'un espace chambre
- D'une baie vitrée donnant sur le parc de la Résidence
- D'un grand placard avec étagères et penderie



2 logements ont une surface de 50 m². Dans ces logements, la chambre est une pièce à part entière.

Chaque résident loue son logement. Il a une clé de son logement et une boîte à lettres à son nom. Chaque logement dispose également d'une sonnette.



➤ L'hébergement permanent

La Résidence est le lieu de vie de la personne accueillie.

Le logement est loué vide, chacun est libre de l'aménager comme il le souhaite avec son propre mobilier, électroménager, hifi, décoration...

➤ L'hébergement temporaire

Pour la personne qui vient en accueil temporaire, le logement est meublé.

Une personne peut bénéficier d'un accueil temporaire en structure 90 jours par an. Plusieurs périodes sont définies sur l'année, avec l'établissement.

Objectifs :

- Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie
- Faciliter ou préserver son intégration sociale
- Organiser, pour l'entourage, des périodes de répit
- Découvrir le fonctionnement de la Résidence

➤ L'accueil de jour

Le foyer propose une place en accueil de jour à temps plein. Ce temps peut être occupé par plusieurs personnes. La personne vient à la journée ou à la demi-journée et peut prendre le repas du midi au foyer.

Objectifs :

- Développer ou maintenir son autonomie
- Favoriser son intégration sociale
- Rencontrer de nouvelles personnes et changer d'environnement
- Apporter du repos aux familles et aux aidants
- Favoriser le maintien à domicile
- Définir un projet d'orientation

LES ESPACES COMMUNS

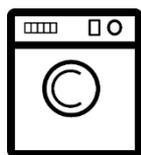
- 👍 Une grande salle d'activités et de loisirs d'une surface de 50 m²
- 👍 3 cuisines équipées, chacune se prolonge sur un salon avec une TV
- 👍 Une salle multisensorielle

👍 Une salle de bain

👍 Une salle informatique équipée de plusieurs ordinateurs et une imprimante



👍 Une buanderie équipée de machines à laver, d'un sèche-linge et une lingerie équipée de tables à repasser



👍 Trois espaces éducatifs rattachés à chaque pavillon pour le personnel

👍 Un salon-café

L'administration

Le bureau de la directrice de la Résidence et du SAVS

Le secrétariat

Le bureau de la psychologue

Le bureau polyvalent

L'EXTÉRIEUR

La résidence est installée sur un parc de 1200 m².

Un sentier accessible aux habitants de la commune fait le tour de la résidence.

Il y a deux chalets destinés au bricolage et à l'entrepôt des vélos, journaux et matériels variés.

Un poulailler que les résidents entretiennent.

Des tables de pique-nique en bois, des transats, salon de jardin.

Des parterres de fleurs.



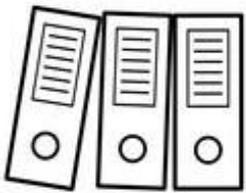
La Résidence est implantée dans un quartier résidentiel.

Chacun est libre de circuler tant qu'il a inscrit son nom sur un tableau dédié aux sorties des résidents.

L'ÉQUIPE

La directrice de la Résidence : Mme FOURQUET Nelly

Elle assure la gestion humaine, administrative et financière. Elle s'assure que le projet d'établissement soit appliqué. Elle veille au bon fonctionnement de la résidence. Elle veille aussi au bien-être, à la santé et à la qualité de vie de chaque personne.



La secrétaire :

Elle assure la gestion administrative, la facturation de la Résidence et le suivi administratif des dossiers des résidents

L'équipe éducative de jour :

Elle est composée d'Accompagnants Educatifs et Sociaux, d'agents de services.

L'équipe est chargée de l'organisation et de la gestion de la vie quotidienne des personnes accueillies. L'équipe a le souci de créer une dynamique de vie et de convivialité au sein de la résidence.

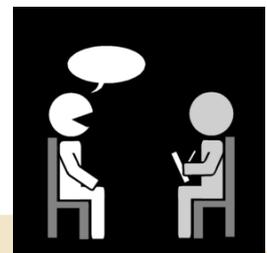


Les veilleuses de nuit :

Elles assurent la sécurité des résidents. Elles peuvent aussi proposer des temps collectifs et/ou individuels en soirée.

La psychologue :

Elle reçoit le résident en entretien à sa demande ou à la demande de l'équipe.



L'infirmière :

Elle prépare les médicaments pour la semaine et assure le suivi des ordonnances.

LES MISSIONS

La résidence « La Villeneuve » se donne la mission de valoriser chaque personne, de faire en sorte qu'elle se sente bien et qu'elle s'épanouisse. Le projet de la résidence se décline en plusieurs objectifs :

- ➔ Assurer le bien-être du résident, sa sécurité et la qualité de vie au sein de la résidence
- ➔ Veiller à sa santé et aux soins dont il a besoin
- ➔ Maintenir, voire développer ses capacités, son autonomie et son épanouissement personnel
- ➔ Favoriser son intégration dans l'environnement social et l'exercice de sa citoyenneté
- ➔ Maintenir une dynamique de vie
- ➔ Adapter la démarche d'accompagnement

LES VALEURS

Parce que chaque personne est unique et fait l'objet d'une attention de la part de chacun, la résidence est attachée à un certain nombre de valeurs :

La bientraitance

La dignité

La responsabilisation

L'autonomie

Le professionnalisme

Le respect

« Tout être humain, tout au long de sa vie est en développement »

C. ROGERS

LA VIE QUOTIDIENNE

LE RYTHME



Le lever :

Je me lève à mon rythme pour aller prendre mon petit-déjeuner et mon traitement si j'en ai un.

Activités diverses en journée



Le coucher :

Après le dîner, je peux participer aux activités proposées par les surveillantes de nuit. Je peux me coucher à l'heure que je le souhaite en respectant mes voisins.

L'HYGIÈNE

Tous les jours, vous êtes invités à faire votre toilette au lavabo ou à la douche. Vous pouvez aussi prendre un bain. Un professionnel peut vous accompagner si besoin.



LES REPAS

Les repas sont livrés par la cuisine centrale qui est à proximité de l'établissement. Les menus sont élaborés par une diététicienne. Chaque semaine, les résidents s'inscrivent pour une tâche ménagère à faire après les repas (nettoyer le sol, nettoyer les tables, essuyer la vaisselle...). Je la réalise quand je suis inscrit.



Le petit-déjeuner :

Il est servi entre 7h et 8h30 en semaine. Je peux choisir ce que je veux manger selon mes goûts ou si j'ai un régime particulier.

Je peux prendre mon petit-déjeuner dans mon logement

Le déjeuner :

Il est servi vers 12h00 en semaine. Je vais chercher mon traitement si j'en ai un.

Le repas se déroule dans la salle de restauration du pavillon où je vie.



Le dîner :

Il est servi vers 19h00 en semaine. C'est le même fonctionnement que le midi (tâches ménagères et lieu de restauration).

L'ARGENT PERSONNEL

Chaque résident a son argent personnel qu'il peut gérer seul s'il en a les capacités.

Il y a un coffre pour déposer l'argent si le résident le souhaite.



L'ENTRETIEN DU LOGEMENT

J'entretiens mon logement régulièrement. Je peux être accompagné(e). J'ai un jour définit dans la semaine pour laver mon logement en profondeur (aspirateur, vaporetto, toilettes ...).



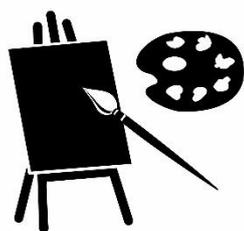
LES ACTIVITÉS

L'équipe propose et anime des activités toute la semaine.

Cela vient dynamiser la vie quotidienne. Tous les lundis, il y a une réunion où chaque résident s'inscrit sur les activités qui l'intéresse et/ou qui ont du sens au vu de son projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

Les activités peuvent avoir lieu le matin et l'après-midi.

La majorité des activités est accompagnée par les professionnels de la résidence. Quelques-unes sont animées par des intervenants extérieurs (ex : peinture, Biodanza...).



Voici des exemples d'activités que l'équipe propose :



SPORT



VÉLO



JEUX DE SOCIÉTÉ



ÉQUITATION



CUISINE



RELAXATION



DESSIN



FLÈCHETTES



PISCINE



JARDINAGE



PHOTO



RANDONNÉE



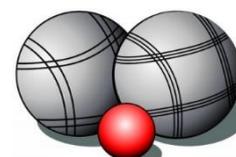
ACTIVITÉ MANUELLE



GYM DOUCE



COURSES



PÉTANQUE

Et bien d'autres encore !

Ces activités sont réalisées au sein de la Résidence, ou à l'extérieur.

Le résident peut aussi s'inscrire dans une association de la commune pour participer à d'autres activités (randonnée, belote, peinture...).

LES WEEKENDS ET VACANCES

Chaque résident peut rentrer dans sa famille sur un rythme défini dans le cadre de son projet personnalisé.

Il dispose de 5 semaines de vacances à répartir selon sa convenance et en fonction de ses projets.



LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

La résidence est un foyer de vie non-médicalisé. Cependant, le personnel assure une veille continue sur les besoins de la personne concernant son suivi médical.

Le résident a le choix de son médecin traitant référent.



Les résidents peuvent bénéficier d'un suivi psychologique assuré par une psychologue vacataire. Ils peuvent aussi avoir un suivi psychiatrique, assuré par les médecins de secteur.

Une infirmière intervient chaque semaine pour préparer l'ensemble des semainiers pour les médicaments. Elle s'occupe du suivi des ordonnances et fait le lien avec l'équipe éducative et les médecins référents.



Les médicaments sont distribués par l'équipe éducative. Si le résident est en capacité, il peut gérer son traitement seul.

LES PARTENAIRES

De nombreux partenaires participent à l'accompagnement et à la mise en œuvre du projet personnalisé des résidents.

Partenaires soignants :

Médecins, infirmières libérales, infirmières du CMP, centre de soins, pharmaciens, médecins spécialistes...



Les services de tutelles

Dans le cadre de stage :

Stage en structure de travail protégé ou dans le cadre de collectivité. Ces expériences viennent rompre le quotidien, valorisent le résident et ouvrent vers l'extérieur.



LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES



L'équipe veille à établir une communication avec les familles et les proches, dans le respect de la volonté du résident. Cela permet une complémentarité des interventions dans un climat de confiance mutuelle. Chaque résident peut inviter sa famille, ses proches à venir à la résidence. Les retours en famille sont organisés dans les meilleures conditions, permettant la préservation des liens.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Chaque résident a des attentes et des besoins différents.

Un projet personnalisé est proposé et élaboré avec le résident dans un délai de 3 mois après son admission.

Avec un professionnel, le résident remplit un document où il fait part de ses besoins et attentes.

Une réunion de synthèse est organisée pour faire un point sur l'année passée, les différents événements et les axes d'accompagnement envisagés.

Le résident rédige son projet avec un professionnel. Un ou plusieurs objectifs sont fixés avec le résident. Ils sont établis sur une durée de 12 à 18 mois. Pour atteindre chaque objectif, des modalités de mise en œuvre sont formalisées.

Le projet personnalisé est officialisé lors d'une rencontre avec la directrice.

Le projet personnalisé peut être revu au cours de l'année selon l'évolution de la situation de la personne accueillie.

Le référent : Chaque résident a un référent. Celui-ci est garant du suivi, de la bonne mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé. Cependant, au quotidien, l'ensemble des professionnels sont vos interlocuteurs.

L'expression des résidents se vit au quotidien à travers les échanges avec l'équipe. Toujours dans le souci de proposer un accompagnement de qualité. Plusieurs temps sont dédiés à l'expression des résidents.

Le Conseil de Vie Sociale :

Les CVS sont des lieux d'échange et d'expression sur tous les sujets autour du fonctionnement de l'établissement. Les membres du CVS formulent des avis et des propositions. Le CVS est composé des représentants des résidents, des représentants des familles, des représentants du personnel, des représentants de la Mairie et de la direction de la résidence.

Un compte-rendu est ensuite réalisé et diffusé auprès des résidents et des participants.

La commission « menu » :

2 représentants des résidents y participent avec un professionnel de la résidence, une diététicienne et le personnel de la cuisine centrale. Ils parlent de la composition des menus, des quantités et de la qualité des repas.



La participation au projet personnalisé :

Le résident est acteur de son projet. Il est impliqué au maximum dans la construction de celui-ci.

La participation à la vie collective :

Les réunions hebdomadaires favorisent l'expression de chacun et une organisation qui convient à tous. Les activités quotidiennes sollicitent tous les résidents pour rendre ce « vivre ensemble » le plus agréable possible.



VOTRE ADMISSION

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à la Résidence « La Villeneuve », il faut avoir au moins 20 ans.

Il faut une certaine autonomie dans les actes de la vie quotidienne et être en capacité de participer aux activités collectives.

Il faut avoir une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie.

Plusieurs séjours en accueil temporaire seront proposés à l'adulte voulant intégrer la Résidence. Grâce à ces expériences, la personne pourra découvrir le fonctionnement de l'établissement.



Pour l'accueil temporaire et l'accueil de jour, la notification de la Maison Départementale de l'Autonomie est également indispensable.

L'ADMISSION

A la fin des séjours en hébergement temporaire, la personne pourra être admise, si une place est libre. A son arrivée, le résident donnera une caution équivalente à un loyer et un état des lieux sera fait.

Un contrat de séjour et un titre d'occupation seront établis au nom du résident avec la directrice de la Résidence, la famille ou les représentants légaux de la personne accueillie. Ce contrat définit les modalités d'accueil et précise les droits et devoirs entre la résidence et le résident.

LE FINANCEMENT

Les frais de séjour sont pris en charge pour une partie par l'Aide Sociale. Le résident versera l'APL (Aide Personnalisée au Logement) qu'il perçoit et une participation financière selon ses revenus. Il conservera au minimum un reste à vivre équivalent à 30% du montant de l'AAH.



LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

L'établissement s'engage à faire respecter cette charte par l'ensemble des professionnels.

1 – Principe de non-discrimination

Personne ne peut être mis à l'écart parce qu'il est différent des autres.



2 – Droit à une prise en charge

Vous avez le droit à un accompagnement individuel adapté à vos besoins.

3 – Le droit à l'information

Vous devez être informé sur votre accompagnement, l'organisation et le fonctionnement de la résidence



4 – Principe du libre-choix

Vous pouvez choisir votre établissement, ainsi que le mode d'accompagnement.

5 – Droit à la renonciation :

Vous pouvez dire NON si ce qui est prévu ne vous satisfait plus.



6 – Droit au respect des liens familiaux :

L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens avec votre famille

7 – Droit à la protection :

Vous avez le droit à la confidentialité des informations vous concernant. Vous avez le droit à la protection, à la sécurité, à l'accès aux soins et à un suivi médical adaptés.



8 – Droit à l'autonomie :

Vous pouvez circuler librement. Vous pouvez garder des objets personnels. Vous pouvez disposer de votre patrimoine et de vos revenus.

9 – Principe de prévention et de soutien :

La résidence doit prendre des mesures pour prévenir un risque, un danger pour l'empêcher d'arriver. Un réconfort doit être procuré aux résidents.



10 – Droit à l'exercice des droits civiques :

Vous pouvez exercer vos droits civiques (exemple : Voter)



11 – Droit à la pratique religieuse :

Vous pouvez pratiquer votre religion en respectant la liberté des autres.
Il ne faut pas que cela dérange le fonctionnement de la résidence.

12 – Respect de la dignité et de l'intimité de la personne :

Le droit à l'intimité est garanti. L'ensemble des professionnels et les résidents doivent respecter votre vie privée et la personne que vous êtes.

